

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2023**  
**à 20H00 en Mairie**

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice est de  
15

Présents : Mrs Pierre ROSAIRE, Norbert BALTAZAR, Jean-Luc BALTZLI, Christophe MOUREY,  
Marcel PINS

Mmes Francine CAJELOT, Danièle DOSSIN, Vanessa GOUJET, Marie-Laurence NION-  
COUPRIE, Géraldine ROCHE, Marie SALETTI

Procurations : Mme Martine LELIEVRE procuration à M. Christophe MOUREY  
M. Gilbert RONCALLI procuration à M. Christophe MOUREY

Absents excusés : M. Alexandre MALGRAS, Clément ROMANOWSKI

Votants (présents et procurations) : 13

Secrétaire de séance : M. Norbert BALTAZAR

Date de la convocation : 18 juillet 2023

➤ Après en avoir pris connaissance, le CM approuve à **l'unanimité**, le PV du CM du 6 juillet 2023

**DCM 2023/28 : Chasse : renouvellement des baux de chasse 2024 - 2033**  
**(Rapporteur : M. Baltzli)**

L'article L.429-13 du Code de l'Environnement prévoyant deux modes de consultations des propriétaires fonciers :

- Soit une réunion des propriétaires intéressés,
- Soit une consultation écrite des propriétaires concernés.

Le CM choisit, à **l'unanimité**, la deuxième solution et invite les propriétaires à se prononcer, par écrit, pour ou contre l'abandon du produit de la chasse à la commune avant le 26 septembre 2023.

Conformément à l'article 4.1.1 du cahier des charges, le CM désigne :

- Monsieur BALTZLI Jean-Luc
- Monsieur MOUREY Christophe

pour faire partie avec les membres prévus à cet article à la commission communale consultative de chasse.

Estimateur dégâts gibiers

Monsieur WELTER Laurent domicilié Ferme Saint Vitus à VOLSTROFF est nommé estimateur des dégâts gibiers.

**DCM 2023/29 : Fus@é**  
**(Rapporteur : M. Rosaire)**

Le Maire expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.


Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 22/10/2020 au groupement de commande Fus@é « Faciliter les USages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre école (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- Autorise le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

C.M. du 27 juillet 2023

ROSAIRE Pierre, Maire	
BALTAZAR Norbert, secrétaire de séance	